

COMITE GENERAL

INDEX UNIT

19 DEL 1950

M.		
----	--	--

RESTRICTED
Com.Gen./SR.39
30 août 1949
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

COMPTE RENDU ANALYTIQUE D'UNE SEANCE
ENTRE LE COMITE GENERAL ET LA DELEGATION D'ISRAEL

tenue à Lausanne, le mardi
30 août 1949, à 12 heures 30

Présents: M. de la Tour Du Pin (France) - Président
M. Yenisey (Turquie)
M. Rockwell (Etats-Unis)
M. de Azcárate - Secrétaire Principal
M. Elias Sasson - Représentant d'Israël

Le PRESIDENT mentionne que le Comité a reçu pour instructions de la Commission de faire part de deux points à la délégation israélienne. Tout d'abord, en ce qui concerne le rapatriement des familles dispersées, la Commission a reçu du chef de la délégation égyptienne une lettre en date du 29 août, indiquant le nom de deux représentants nommés par le Gouvernement égyptien pour s'occuper des dispositions administratives relatives à l'opération de rapatriement. Les autres délégations arabes, à l'exception de celle de la Syrie, ont informé le Comité général, la veille, que leurs Gouvernements ont donné pouvoir à leurs représentants aux Commissions mixtes d'armistice d'accepter les listes de noms proposées pour le rapatriement. Les délégations ont quelque peu critiqué la procédure établie, mais le Comité estime qu'au présent stade il vaut mieux suivre une procédure même imparfaite que de n'en pas suivre du tout. En conséquence, le Président exprime l'espoir qu'il a personnellement de voir, sans retard, remettre les premières listes aux divers représentants arabes aux Commissions mixtes d'armistice; ceux-ci les recevront et les transmettront à leurs gouvernements. En outre, les délégations arabes ont offert de recevoir des listes analogues à Lausanne; si cette offre est acceptée, elles s'engagent à obtenir de leurs gouvernements des réponses dans les cinq jours. Le Président espère que l'on pourra maintenant réaliser de rapides progrès en adoptant ces manières de procéder.

M. SASSON rappelle que la Commission a critiqué à l'origine son gouvernement pour avoir suggéré l'emploi de Commissions mixtes d'armistice qui sont des organismes militaires, en vue de cette opération; il semble maintenant que les Etats arabes aient décidé de se servir de la même voie. Il désire indiquer à la Commission que son Gouvernement ne soumettra aucune liste de noms, aux membres arabes des Commissions mixtes d'armistice, tant que les Gouvernements arabes n'auront pas signifié officiellement au Gouvernement israélien que ces membres ont pouvoir et qualité pour recevoir les listes. La lettre émanant de la délégation égyptienne peut être considérée comme constituant cette signification officieuse, mais il est nécessaire que les autres gouvernements arabes fassent parvenir des lettres analogues. En tous cas, M. Sasson communiquera le fond des observations du Président à son Gouvernement.

Le PRESIDENT souhaite attirer l'attention de la délégation israélienne, comme la veille celle des délégations arabes, sur le fait que l'on ne doit pas permettre aux questions de procédure et de politique d'empêcher ou de retarder l'exécution du programme en question. La délégation française auprès de la Commission pense, sans réserve, que le problème est d'une urgence telle que toute procédure est acceptable si elle permet de réaliser des résultats concrets.

En second lieu le Président rappelle que, depuis leur memorandum du 18 mai, les délégations arabes n'ont pas cessé de manifester leur profonde inquiétude à l'égard de l'état de leurs orangeries abandonnées. Le rapport de l'expert des Nations Unies, établi avec l'assistance des autorités israéliennes, déclare que les orangeries peuvent encore être sauvées dans la proportion de 25 pour 100 si l'on prend immédiatement des mesures conservatoires; tout autre retard amènera sans doute une perte totale des orangeries. En outre, les conclusions de l'expert correspondent aux renseignements fournis par la délégation israélienne elle-même au Comité général.

Le Comité général a attiré sur la question l'attention de la Commission et celle-ci a l'espoir qu'Israël pourra accepter l'institution d'un groupe mixte de travail, composé d'un membre israélien, d'un membre arabe et d'un président neutre, chargé d'étudier la possibilité d'appliquer ces mesures conservatoires. La Commission a adopté le mandat d'un tel groupe et le Comité prie maintenant la délégation israélienne d'en transmettre le

texte à son Gouvernement. Il sera fait part de ce plan aux délégations arabes par la suite. Le Président fait observer que les fonctions du Groupe mixte de travail ne chevaucheront pas celles du groupe économique d'étude, puisque le Groupe de travail ne sera chargé que d'une opération technique restreinte, tandis que les activités du groupe d'étude auront une portée beaucoup plus vaste et se placeront sur le plan gouvernemental.

M. SASSON accepte de soumettre la proposition de la Commission à son Gouvernement et lorsqu'une réponse aura été reçue, d'en informer le Comité. Toutefois il souhaite insister sur certains points. Bien que son Gouvernement reconnaisse l'importance de promouvoir des contacts directs avec les Arabes, il convient de ne pas oublier qu'Israël et les Etats arabes sont encore en état de guerre. Tant que cet état existera, les biens en question resteront nécessairement sous l'autorité de l'administrateur-séquestre nommé à cet effet. Il est de l'intérêt d'Israël de préserver ces biens et son Gouvernement n'estime pas qu'un Groupe mixte de travail de la nature de celui qui a été suggéré pourrait faire plus pour préserver les biens que ne fait à présent l'administrateur-séquestre. En outre il fait observer qu'un principe internationalement reconnu se trouve soulevé; tant que subsistera l'état de guerre, son Gouvernement ne pourra permettre aux Arabes de rentrer en Israël prendre soin de leurs orangeries.

Le PRESIDENT fait observer qu'il s'agit uniquement de l'entrée en Israël d'un Arabe, membre du Groupe mixte de travail, et non d'un déplacement de réfugiés.

M. ROCKWELL pense qu'il convient de se souvenir que la Commission s'efforce, dans ce cas, d'avancer d'un pas vers la paix et que tout progrès, si restreint qu'il soit, justifie les efforts déployés.
